

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LA RÉGION EUROPE, ASIE ET PACIFIQUE DU KIX :

Générer et mobiliser des connaissances
innovantes pour relever les défis régionaux en
matière d'éducation
(Mise à jour le 16 juillet 2020)



Canada



TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	1
	Partenariat mondial pour l'éducation de Partage de connaissances et d'innovations (KIX).....	1
	Objectifs de cet appel	1
2.	Défis régionaux communs des pays membres du PME en Europe, en Asie et dans le Pacifique.....	2
	A. Exploiter le potentiel des nouveaux programmes scolaires.....	2
	B. Optimiser l'utilisation des systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE).....	4
	C. Garantir un accès inclusif et des résultats d'apprentissage plus solides aux filles et aux garçons	5
3.	Portée.....	8
	Concepts centraux de cet appel	8
	Questions directrices.....	9
	Financement et durée.....	10
4.	Critères d'admissibilité.....	11
5.	Exigences applicables à la manifestation d'intérêt.....	13
	Considérations d'ordre général.....	13
	Égalité des genres, équité et inclusion.....	13
	Gestion adaptative	14
6.	Précisions concernant la soumission des manifestations d'intérêt.....	15
7.	Critères d'évaluation	18
8.	Processus de soumission et d'examen	20
9.	Demandes de renseignements	21
10.	Échéancier de l'appel.....	22
11.	Glossaire des subventions régionales	23
12.	Autres considérations.....	24
13.	Information générale sur le PME et le CRDI	25
	Annexe A.....	26

1. INTRODUCTION

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) invitent les organisations ou les consortiums de plusieurs organisations à soumettre leur intérêt pour soumettre des propositions de projets visant à générer et à mobiliser des connaissances afin que les systèmes éducatifs nationaux des pays en développement puissent relever les défis politiques communs liés à l'amélioration de l'accès, de la qualité et du rendement de leurs systèmes.

PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION DE PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATIONS (KIX)

Le présent appel s'inscrit dans le cadre du programme Partage de connaissances et d'innovations (KIX), une entreprise conjointe du PME et du CRDI. L'objectif du KIX vise à renforcer les systèmes éducatifs nationaux et à accélérer les progrès éducatifs dans les pays du Sud en comblant les lacunes en matière de connaissances, en améliorant l'accès aux données probantes et en renforçant les systèmes pour appuyer la production et l'utilisation de données probantes et d'innovations dans les pays membres du PME. Pour ce faire, le KIX facilite l'échange direct des connaissances d'un pays à l'autre par l'intermédiaire de [quatre pôles régionaux](#) et finance des projets à l'échelle mondiale et régionale afin de développer et de mobiliser des connaissances pour répondre aux priorités communes en matière d'éducation. Le KIX cherche en particulier à approfondir les connaissances sur les façons dont les pays membres du PME peuvent adapter et mettre à l'échelle l'impact des approches innovantes dans leurs systèmes éducatifs. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'appels à propositions concurrentiels, dont celui-ci. Au cours de la première année du KIX, des [projets](#) multirégionaux et multi-pays ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel mondial à propositions. Cet appel régional à propositions est conçu pour répondre aux priorités propres à la région Europe, Asie et Pacifique du KIX.

OBJECTIFS DE CET APPEL

Les objectifs de cet appel régional à propositions sont les suivants :

- développer les connaissances sur les solutions novatrices aux défis politiques communs dans les pays membres du PME et sur la manière dont leurs répercussions positives peuvent être mises à l'échelle;
- soutenir l'utilisation de ces connaissances au cœur et dans l'ensemble de ces systèmes éducatifs pour le développement et la mise en œuvre de politiques, de pratiques et de technologies;
- renforcer les capacités permettant de générer et d'utiliser les connaissances et l'innovation pour l'éducation.

La date limite pour soumettre les manifestations d'intérêt est le 2 septembre 2020 à 23 h 59 (HAE).

2. DÉFIS RÉGIONAUX COMMUNS DES PAYS MEMBRES DU PME EN EUROPE, EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

Cet appel est destiné à répondre aux demandes de connaissances et d'innovations des pays membres du PME. Chaque [pôle régional](#) KIX a mené un processus de consultation de mars à juillet 2020 dans les pays membres du PME en vue de déterminer les défis politiques communs aux systèmes éducatifs publics. Le processus a comporté la consultation des principaux décideurs politiques nationaux en matière d'éducation des pays membres du PME, des groupes locaux d'éducation, des experts en éducation de la région, ainsi que l'examen des plans du secteur éducatif et des analyses régionales relatives à l'éducation.

Le processus permettant de dégager les priorités façonne le programme du pôle régional et constitue également le fondement par lequel le CRDI a sélectionné les défis à inclure dans cet appel régional. Ces défis ont été choisis parce qu'ils :

- cadrent avec l'accent mis par le KIX sur les systèmes éducatifs nationaux, de la petite enfance jusqu'au début de l'enseignement secondaire;
- comblent d'importantes lacunes en matière de connaissances;
- contribuent à améliorer l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion dans l'éducation et au moyen de celle-ci;
- concernent immédiatement certains pays de la région, avec la perspective d'une applicabilité plus large.

Dans le cadre de cet appel, les manifestations d'intérêt doivent porter sur un ou plusieurs des quatre défis politiques communs aux pays membres du GPE en Europe, en Asie et dans le Pacifique :

- A. Exploiter le potentiel des nouveaux programmes scolaires
- B. Optimiser l'utilisation des systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)
- C. Garantir un accès inclusif et des résultats d'apprentissage plus solides aux filles et aux garçons
- D. Améliorer l'enseignement et l'apprentissage à distance

[Veuillez lire le rapport complet sur chaque défi ici.](#) Les résumés de chaque défi suivent ci-dessous.

A. EXPLOITER LE POTENTIEL DES NOUVEAUX PROGRAMMES SCOLAIRES

Le besoin urgent d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans la région Europe, Asie et Pacifique (EAP) du KIX est un thème récurrent du débat sur l'éducation de ces dernières décennies. Bien que la situation varie d'un pays à l'autre, les résultats d'apprentissage des élèves ne correspondent pas aux résultats souhaités au niveau national et accusent un retard par rapport à d'autres régions du monde.

Afin d'améliorer les résultats scolaires, la plupart des pays de la région ont procédé à une importante réforme de l'enseignement ces dernières années. Selon les pays, ces réformes sont qualifiées de réformes des programmes scolaires fondées sur les compétences, les normes ou les résultats. Bien que ces cadres aient été introduits il y a cinq à quinze ans, en pratique, ils n'ont pas encore été mis en oeuvre systématiquement. Par conséquent, les différentes composantes de l'enseignement et de l'apprentissage entrent en contradiction les unes avec les autres, le cadre des programmes scolaires ne correspondant pas aux méthodes, au matériel et aux évaluations de l'enseignement. Il n'y a pas eu non plus de véritable intégration des questions d'équité et d'égalité des genres dans ces composantes clés de la mise en oeuvre des programmes scolaires. En résumé, alors que le nouveau cadre des programmes scolaires était destiné à améliorer l'éducation, son inadéquation avec la formation des enseignants, le matériel pédagogique et les pratiques d'évaluation des élèves est considérée comme l'un des principaux problèmes liés aux faibles résultats d'apprentissage.

Le défi

Pour rendre l'enseignement plus efficace et améliorer les résultats d'apprentissage, les pays de la région EAP doivent trouver des moyens appropriés permettant de mieux faire correspondre les différentes composantes associées à la mise en oeuvre du nouveau programme scolaire. Le défi consiste à déterminer, adapter et mettre à l'essai des approches innovantes et à produire des données propres au contexte sur la manière d'utiliser ces approches pour faire concorder efficacement la préparation des enseignants, le matériel pédagogique et les évaluations de l'apprentissage avec les nouveaux cadres des programmes scolaires. Ces nouvelles connaissances devraient soutenir les ministères de l'éducation et les autres acteurs de l'éducation dans leur effort d'évolution vers une mise en oeuvre plus systématique et plus réussie des nouveaux cadres des programmes scolaires.

Sous-thèmes potentiels

Les thèmes suivants nécessitent la production et la mobilisation d'innovations et de nouvelles connaissances :

- i. Le rôle crucial du perfectionnement professionnel des enseignants est largement reconnu dans la mise en oeuvre des réformes de l'enseignement. Les manifestations d'intérêt peuvent porter sur des questions telles que : comment accélérer l'adéquation entre la formation initiale et continue des enseignants et la mise en oeuvre du nouveau programme scolaire ? Comment adapter les bonnes pratiques utilisées dans d'autres pays en développement pour renforcer et harmoniser les compétences et les connaissances des enseignants nécessaires à la mise en oeuvre du nouveau programme scolaire ?
- ii. Les pays partagent les mêmes préoccupations concernant la manière de concevoir et de sélectionner le matériel pédagogique (y compris les manuels) et les approches pédagogiques, et de parvenir à une certaine cohérence entre ces deux composantes.

¹Par exemple, quels critères et processus peuvent aider les pays à sélectionner ou à concevoir des manuels scolaires contextualisés ? Comment peuvent-ils intégrer les dimensions d'équité, notamment l'élimination des préjugés sexistes et l'intégration de l'utilisation de la langue maternelle ?

- iii. Comme les systèmes d'évaluation des élèves n'ont pas forcément été révisés ou harmonisés avec les réformes des programmes scolaires, les résultats révèlent un écart critique entre les compétences que les élèves devraient acquérir et les approches d'évaluation utilisées pour mesurer l'acquisition de ces compétences. Les manifestations d'intérêt peuvent aborder des questions telles que : comment l'évaluation de l'apprentissage, que ce soit pour la reddition de comptes ou l'évaluation formative, peut-elle être mieux orientée pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre du nouveau programme scolaire ? Quels sont les facteurs qui favorisent ou entravent l'harmonisation des systèmes d'évaluation avec la réforme des programmes scolaires ?

B. OPTIMISER L'UTILISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR LA GESTION DE L'ÉDUCATION (SIGE)

Les pays membres du PME dans la région EAP ont une utilisation très différente des SIGE. La quasi-totalité des pays ont mis en place un SIGE pour la production des rapports sur les projets, principalement destinés aux bailleurs de fonds internationaux. Les pays collectent des données sur les taux d'inscription, de passage ou d'achèvement et d'autres données statistiques de base. Toutefois, les outils et les capacités sont insuffisants pour utiliser efficacement les SIGE dans les processus politiques et la planification stratégique à différents niveaux dans les systèmes éducatifs. Alors qu'environ la moitié des acteurs de l'éducation consultés par le pôle EAP a indiqué l'utilisation d'un SIGE au niveau national, seuls 35 % des répondants ont déclaré que ces systèmes étaient utilisés en complément au niveau des provinces et des écoles. L'intégration, l'analyse en temps utile et la diffusion des données pertinentes sont nécessaires pour que les niveaux national et infranational puissent utiliser les SIGE pour éclairer les décisions qui leur reviennent. Plusieurs pays ont souligné que l'un des problèmes majeurs est la capacité limitée du personnel à accomplir ces tâches.

Le défi

La région EAP a grand besoin d'optimiser les SIGE en améliorant l'utilisation des données. Le défi est de créer des moyens innovants pour renforcer les capacités des ministères de l'éducation et des autres instances chargés de la gestion de l'éducation afin d'organiser, d'interpréter et d'intégrer les données à chaque niveau, de l'école au niveau central/fédéral.

¹UNESCO, Pour des manuels scolaires au contenu inclusif : religion, genre et culture, 2017.

Sous-thèmes potentiels

Les thèmes suivants nécessitent la production et la mobilisation d'innovations et de nouvelles connaissances :

- i. Quels sont les moyens efficaces, rentables et évolutifs de renforcer la capacité des différentes instances chargées de la gestion de l'éducation à utiliser les données disponibles pour la prise de décision, l'analyse des politiques, le suivi et la gestion ?
- ii. Comment les données des SIGE peuvent-elles être intégrées à différents niveaux et utilisées efficacement à différentes fins par divers acteurs de l'éducation ? Comment les SIGE peuvent-ils être exploités pour soutenir la gestion locale de l'éducation et fournir un retour d'information utile à l'échelle locale et des écoles, notamment des données permettant de comprendre et d'améliorer les questions d'égalité entre les sexes, d'équité et d'inclusion ?

C. GARANTIR UN ACCÈS INCLUSIF ET DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PLUS SOLIDES AUX FILLES ET AUX GARÇONS

Un grand nombre de pays de la région EAP a atteint l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire, mais ce n'est pas le cas dans l'enseignement secondaire. Le processus de détermination des priorités du programme KIX pour la région EAP a révélé que le manque d'enseignantes contribuait au fait que les filles ne s'inscrivent pas à l'école secondaire, en particulier dans les pays où les filles et les garçons vont à l'école séparément. Selon l'UNICEF (2020), en Asie du Sud, seules 38 % des filles terminent le deuxième cycle du secondaire. Les résultats d'apprentissage révèlent également des problèmes d'égalité entre les sexes : bien que les plus progrès les plus notables de l'Asie du Sud concernent l'alphabétisation des filles (en 1995, seules 7 jeunes filles sur 13 étaient alphabétisées, contre 11 sur 13 aujourd'hui), un écart entre les sexes persiste en défaveur des filles.²

Les consultations menées par pôle EAP du programme KIX ont permis de cerner des raisons bien distinctes expliquant les difficultés scolaires des filles par rapport à celles des garçons. Les répondants nationaux ont indiqué que l'inégalité d'accès à l'école et le décrochage scolaire restent des défis plus importants pour les filles que pour les garçons. Plus généralement, certains aspects de l'inégalité entre les sexes persistent dans la région. Ils sont liés à des questions pédagogiques, à la diversité du corps enseignant dans les établissements, mais aussi à des éléments pratiques du système éducatif, tels que la distance par rapport aux écoles, la disponibilité d'infrastructures appropriées et la sécurité de l'environnement scolaire.

² UNICEF, [A New Era for Girls – Taking stock of 25 years of progress](#), 2020

Le défi

Le défi consiste à identifier, adapter, contextualiser et mettre à l'échelle, des approches efficaces et respectueuses de la culture pour améliorer l'égalité entre les genres dans les domaines de l'accès à l'éducation, de la persévérance scolaire et des résultats d'apprentissage.

Sous-thèmes potentiels

Les thèmes suivants nécessitent la production et la mobilisation de nouvelles connaissances pour améliorer l'égalité entre les sexes dans l'éducation dans la région EAP :

- i. Les manifestations d'intérêt pourraient se concentrer sur l'étude et la mise à l'échelle de pratiques innovantes qui soutiennent l'amélioration de l'accès à l'éducation, de la qualité de l'éducation et de la persévérance scolaire des filles et des garçons, en reconnaissant les spécificités de chaque sexe. Les questions de recherche pourraient porter sur les mesures mises en place par certains pays pour offrir de nouvelles options pour le maintien à l'école des filles et des garçons, et sur la manière dont ces pays se sont attaqués aux stéréotypes liés au genre. Quels éléments d'autres expériences peuvent être adaptés pour les pays de la région ?
- ii. Les manifestations d'intérêt pourraient également traiter de la manière d'améliorer l'accès des filles à l'enseignement secondaire et leur réussite à ce niveau. Quelles mesures peuvent contribuer à améliorer la réussite des filles dans l'enseignement secondaire, notamment l'augmentation progressive du nombre d'enseignantes et de leurs capacités ?

D. AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE À DISTANCE

L'enseignement à distance est très prometteur, mais les options et les capacités actuelles sont limitées dans les systèmes éducatifs de la région EAP. Actuellement, en pleine pandémie de COVID-19, les pays se sont tournés vers les outils d'enseignement à distance pour assurer la continuité pédagogique, les écoles ayant fermé. Cependant, les données probantes montrent que les options existantes posent de nombreux problèmes. Bon nombre d'élèves, en particulier ceux issus de groupes vulnérables, de communautés isolées et de zones rurales, ne disposent pas de l'infrastructure technologique et de l'accès à Internet nécessaires. Cette situation a accentué les inégalités dans le système éducatif, avec des conséquences particulièrement négatives pour les personnes déjà marginalisées. L'enseignement à distance doit se concentrer sur les besoins des élèves, mais nécessite également la mise en place d'approches pédagogiques efficaces. Le perfectionnement professionnel des enseignants suppose que l'enseignement primaire et secondaire est principalement dispensé en face à face, ce qui entraîne un grave manque de connaissances et de compétences chez les enseignants lorsqu'il s'agit de faciliter l'apprentissage à distance.

Le défi

Les systèmes éducatifs doivent davantage apprendre comment contextualiser et intégrer les expériences réussies d'enseignement à distance, notamment les outils d'information et de communication et autres. Pour être efficaces, ils doivent trouver des moyens de mettre en relation élèves et enseignants et de combler le fossé numérique, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Si cet aspect est nécessaire, en particulier en temps de crise, des solutions innovantes, pertinentes et évolutives pourraient également être bénéfiques à long terme.

Sous-thèmes potentiels

- i. Dans la plupart des pays de la région, les enseignants ont besoin de capacités nouvelles et d'un support différent pour intégrer les outils d'information et de communication dans leur enseignement. Il est urgent de définir comment les soutenir, en créant de nouvelles options de formation et de nouveaux supports pédagogiques qui facilitent l'atteinte de l'équité dans les processus d'apprentissage virtuel. Comment les gouvernements peuvent-ils former efficacement les enseignants pour faciliter l'apprentissage à distance ? Comment les gouvernements peuvent-ils faciliter l'élaboration de programmes scolaires et de matériel d'évaluation adaptés à l'enseignement à distance ?
- ii. Les systèmes éducatifs doivent examiner et apprendre comment mettre en oeuvre des approches innovantes pour l'enseignement à distance. Comment peuvent-ils choisir, adapter et contextualiser au mieux les ressources télévisuelles et radiophoniques, les manuels scolaires et le matériel d'apprentissage pertinents pour l'enseignement à distance ? Comment les modalités d'enseignement à distance peuvent-elles assurer la continuité pédagogique dans les pays où surviennent des catastrophes climatiques, des pandémies ou des conflits violents ? Quelles connaissances et innovations existantes sur les formes d'enseignement à distance peuvent être adaptées pour garantir l'inclusion des enfants vulnérables, souvent les plus touchés par ces circonstances?

3. PORTÉE

Les projets financés dans le cadre de cet appel de propositions doivent :

- rechercher et dégager des approches et des innovations pertinentes pour relever le défi politique commun;
- adapter et mettre à l'épreuve ces approches pour évaluer comment mettre à l'échelle les répercussions positives dans les pays membres du PME;
- mobiliser les connaissances et renforcer les capacités afin que les approches puissent être appliquées dans les politiques et les pratiques.

Les projets financés dans le cadre de cet appel NE financeront PAS la mise en oeuvre de solutions aux défis communs, mais consisteront plutôt à produire des connaissances et des innovations au sein des pays membres du GPE et d'un pays à l'autre pour relever ces défis.

Les projets dégageront des approches innovantes permettant de relever un ou plusieurs des défis politiques communs. Les approches peuvent être prometteuses ou déjà éprouvées. Elles doivent être appropriées et évolutives selon les contextes de la région. Les manifestations d'intérêt viseront à adapter et à mettre à l'épreuve ces innovations en vue d'une utilisation et d'une application à plus grande échelle afin d'avoir une incidence significative sur les défis politiques communs.

Les projets peuvent être centrés sur l'échelon national, infranational ou régional, selon le défi à relever. Les approches innovantes peuvent provenir de pays membres du PME ou d'autres pays. À l'origine, elles peuvent avoir été développées pour répondre à des besoins nationaux ou internationaux.

Le KIX favorise l'échange de connaissances entre pays. Dans le cadre de cet appel, les projets doivent être mis en œuvre dans trois ou plusieurs pays membres du PME dans la région. Les projets doivent faciliter la mobilisation des connaissances à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre. Veuillez consulter l'annexe A pour une liste des pays.

CONCEPTS CENTRAUX DE CET APPEL

Développer et mobiliser les connaissances : Les subventions régionales du KIX soutiendront des projets axés sur les problèmes et tournés vers l'action. Ils doivent être conçus de manière à développer les connaissances et l'innovation et recueillir des données probantes, tout en déterminant, de manière créative, les utilisateurs pertinents de ces connaissances et en s'engageant avec eux. Les projets doivent faire participer l'ensemble des parties prenantes du système éducatif pour faire en sorte que la recherche est pertinente et facilement accessible aux fins des politiques et des pratiques. Le CRDI désigne ce type de projet par le terme « recherche pour le développement ».

L'innovation : Aux fins du présent appel, le terme « innovation » fait référence à un ensemble d'outils, de pratiques, de technologies, de politiques, de programmes, de méthodologies ou d'interventions qui peuvent être utilisés pour améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci dans les pays en développement. L'innovation peut consister en un ensemble de mesures qui apportent des solutions. L'élément innovant peut être la combinaison de l'ensemble d'éléments qui les rend efficaces.

Une approche critique de la mise à l'échelle de l'impact : Ces projets étudieront comment des approches innovantes peuvent apporter d'importants changements positifs dans les systèmes éducatifs en échelonnant leur impact de manière optimale. Toutefois, il est recommandé d'adopter une approche critique de la mise à l'échelle dans le cadre des manifestations d'intérêt. La mise à l'échelle ne consiste pas seulement en un élargissement ou en une augmentation de la couverture d'une intervention. La mise à l'échelle est le processus d'amélioration de l'élargissement, de l'ampleur, de la qualité, de l'équité, ainsi que de la viabilité des changements, des avantages et des solutions que les innovations apportent aux systèmes éducatifs. Les manifestations d'intérêt doivent anticiper les compromis potentiels, voire les conséquences négatives des innovations lors de la mise à l'échelle. Les décisions à mettre à l'échelle doivent être bien justifiées à la lumière des données probantes et des points de vue de ceux qui pourraient être touchés (pour en savoir plus, voir [Gargani et McLean, 2017](#)).

Développer les connaissances sur la mise à l'échelle et pour la mise à l'échelle : Les subventions **ne soutiendront pas** la mise en œuvre à grande échelle des innovations désignées; elles **financeront** la recherche pour le développement afin de tirer des leçons pour leur mise à l'échelle. Cela peut comprendre : 1) les mesures pour adapter et améliorer les innovations selon les besoins contextuels des pays sélectionnés; 2) l'élaboration et la validation de moyens et de modèles pour leur mise à l'échelle; 3) le soutien au renforcement des capacités des parties prenantes qui adapteront, adopteront et mettront à l'échelle les innovations; 4) l'évaluation des résultats.

QUESTIONS DIRECTRICES

L'appel régional à subventions est guidé par un ensemble de questions primordiales. En commençant par le défi politique commun décrit à la section 2, le KIX vous invite à soumettre des manifestations d'intérêt pour répondre à cette question générale :

Comment les approches éducatives innovantes peuvent-elles être adaptées et mises à l'échelle pour répondre aux défis communs des pays membres du PME ?

Les sous-questions suivantes sont suggérées pour orienter l'exploration de la question générale :

- Quelles sont les innovations existantes, éprouvées ou prometteuses, qui peuvent être adaptées pour relever les défis soulignés dans les domaines thématiques choisis ?

- Quelles sont les approches efficaces pour adapter, mettre à l'échelle et mettre en œuvre ces innovations dans les pays membres du PME ?
- Quels sont les facteurs qui favorisent, motivent ou entravent la mise en œuvre de ces innovations dans les pays membres du PME ?³

Les organisations qui soumettent des manifestations d'intérêt sont invitées à adapter les objectifs généraux (de la section 1) et les questions directrices du présent appel et à proposer des façons de cibler leur étude afin de produire une contribution utile et novatrice au défi global.

FINANCEMENT ET DURÉE

Le KIX affectera 7,75 millions CAD dans le cadre de cet appel, les projets individuels recevant un financement compris entre 750 000 CAD et 1,2 million CAD.

Ces projets peuvent durer 31 mois au maximum.

³ Les candidats peuvent étoffer, compléter et adapter cette liste de questions en fonction de l'objet de leurs propositions.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Cet appel donnera la priorité au financement des organisations établies dans la région (l'annexe A). En outre, les organisations basées dans ces régions sont invitées à soumettre des candidatures: Asie centrale, Caucase, Europe de l'Est; Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie du Sud, Asie du Sud -Est et îles du Pacifique. Les organisations basées dans les pays à revenu élevé de ces régions ne sont pas éligibles pour soumettre des candidatures en tant qu'organisations individuelles ou en tant que chef de file d'un consortium. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par des organisations enregistrées ou constituées au niveau national ou international dans la région couverte par l'appel. Parmi celles-ci, on peut citer, entre autres, les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les universités, les think tanks, les associations et les secrétariats de réseaux, les organismes à but non lucratif ou les entités du secteur privé, établis dans la région. Les manifestations d'intérêt doivent démontrer que l'organisation qui fait la demande de subvention travaille et entretient des relations avec les parties prenantes concernées de l'éducation dans les pays cibles. L'organisation du candidat ou l'organisation principale ou toute autre organisation qui conclut un accord de subvention avec le CRDI dans le cadre d'un consortium doit être constituée en personne morale juridique et avoir la capacité d'administrer des fonds étrangers.

Qui est admissible ?

- Les organisations individuelles du Sud établies dans la région
- Les groupes de trois organisations au maximum travaillant en consortium. Les propositions de consortiums doivent nommer une organisation principale, qui peut accorder des sous-subventions à d'autres organisations. L'organisation principale doit être une organisation du Sud établie dans la région où la recherche aura lieu. Les autres membres du consortium peuvent être des membres de la région; des bureaux nationaux, régionaux ou internationaux d'organisations multilatérales; des organisations non gouvernementales internationales; ou d'autres organisations de l'extérieur de la région.
- Secteur privé : les propositions provenant des entités du secteur privé ou comprenant des partenaires du secteur privé sont les bienvenues. Ces demandes doivent démontrer comment les ressources du secteur privé (savoir-faire financier ou technique) contribueront au projet, en partenariat avec d'autres.

Qui N'EST PAS admissible ?

- Les particuliers.
- Les ministères et organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles au financement, mais peuvent participer à des projets.
- Les fournisseurs à but lucratif de services éducatifs de base.

5. EXIGENCES APPLICABLES À LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- Les manifestations d'intérêt doivent clairement démontrer les résultats attendus liés aux objectifs de l'appel à manifestations d'intérêt.
- Les manifestations d'intérêt doivent porter sur un ou plusieurs des défis politiques communs décrits à la section 2. Elles doivent présenter un cas sur les approches existantes qui pourraient être pertinentes pour relever le défi dans au moins trois des pays énumérés à l'annexe A. Une justification valable doit être incluse, laquelle comprend la pertinence par rapport au défi et aux contextes, les données probantes existantes sur les résultats (pour qui et dans quelles circonstances), les sexospécificités, l'équité et l'inclusion, le rapport coût-efficacité et la durabilité.
- Les manifestations d'intérêt doivent présenter une méthodologie rigoureuse et pratique permettant de générer des connaissances. Elles doivent intégrer des approches critiques de la mise à l'échelle.
- Les manifestations d'intérêt doivent présenter des stratégies de mobilisation des connaissances, tout en précisant la façon dont le projet fera participer les parties prenantes concernées et leur répondra tout au long du projet, afin d'assurer la pertinence, la qualité et la possibilité de renseigner l'élaboration des politiques et la pratique. Elles doivent comprendre des mécanismes de partage des connaissances entre pays.
- Les manifestations d'intérêt doivent fournir une justification expliquant pourquoi le consortium s'est réuni afin de mettre en oeuvre le projet et décrivant le rôle et la valeur ajoutée fournis par chaque organisation membre. Les consortiums doivent décrire les mécanismes de gouvernance et de coordination qu'ils utiliseront pour produire un travail de grande qualité et appuyer des partenariats justes et équitables.
- Les manifestations d'intérêt doivent présenter une équipe de projet disposant d'un éventail approprié de compétences pour assurer le succès du projet, notamment des compétences en matière de recherche, de sexospécificité, d'équité et d'inclusion, et de mobilisation des connaissances.

ÉGALITÉ DES GENRES, ÉQUITÉ ET INCLUSION

L'égalité des genres, l'équité et l'inclusion font partie des valeurs fondamentales pour le KIX, le CRDI et le PME. La prise en compte de ces questions est essentielle à l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation dans les pays du Sud. Par conséquent, ce sont des valeurs

fondamentales de cet appel à manifestations d'intérêt. Les propositions qui ne tiennent pas compte des sexospécificités⁴ **ne seront pas** prises en considération.

GESTION ADAPTATIVE

Les projets financés dans le cadre de cet appel devront intégrer une approche de gestion adaptative pour au moins deux raisons. Tout d'abord, il peut y avoir des éléments nouveaux dans la conception du projet, car le processus d'identification des approches innovantes pertinentes peut entraîner des adaptations au plan de mise en oeuvre. Deuxièmement, les propositions élaborées pendant la **pandémie de COVID-19** peuvent poser un défi pour la planification future, en particulier pour les projets qui se dérouleront dans plusieurs pays. Les propositions doivent présenter un plan de démarrage des activités du projet dans le contexte de la COVID-19, des observations sur **les effets potentiels à court et à long terme de la pandémie** sur le projet, et la manière dont les adaptations seront planifiées et gérées.

⁴ Le projet traite tous les genres de la même manière, tout en ignorant les différences biologiques sexuelles et historiques ainsi que le contexte des identités de genre. Le projet ne reconnaît pas les besoins distincts des filles et des garçons en matière d'éducation et le fait que leur participation à l'éducation est motivée par des obstacles et des contextes sociaux, culturels, économiques et politiques particuliers.

6. PRÉCISIONS CONCERNANT LA SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Toutes les manifestations d'intérêt doivent être soumises en anglais ou en français au moyen du [formulaire en ligne](#) du CRDI. Les éléments du formulaire de demande en ligne sont décrits ci-dessous.

- Titre du projet
- Défi politique
- Pays visés
- Résumé de projet en langage clair
- Coordonnées du chargé de projet et des co-candidats (le cas échéant)

Les manifestations d'intérêt doivent aborder les questions ci-dessous :

Détermination du problème et contexte (max. 1 000 mots)

- Énoncez clairement le problème qui sera abordé ou l'occasion qui sera saisie dans votre projet.
- Comment le projet et ses résultats escomptés visent-ils à combler les lacunes en matière de connaissances en rapport avec le défi politique défini; comment tiennent-ils compte des aspects d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion du défi; quelle est leur pertinence directe pour les pays dans lesquels le projet sera réalisé, et qu'est-ce qui pourrait les rendre plus pertinents pour les autres pays membres du PME dans la région ?
- Présenter le contexte dans lequel s'inscrit le projet proposé, ainsi que la documentation pertinente.
- Justifiez le choix des approches innovantes choisies qui devront être adaptées et l'objet d'essais supplémentaires.

Objectif et résultats escomptés (max. 500 mots)

- Indiquez clairement les objectifs⁵ du projet proposé et les questions auxquelles la recherche tentera de répondre, adaptées et peaufinées au vu des objectifs et des questions d'orientation dans le cadre de cet appel (voir les sections 1 et 3)
- Décrivez les résultats que le projet produira.

⁵ Les objectifs généraux et précis du projet devront également être indiqués. L'objectif général doit indiquer l'objectif de développement que l'on souhaite atteindre relativement au défi politique. Les objectifs particuliers doivent indiquer les types précis de connaissances à produire, la politique, la pratique ou l'innovation qui pourrait être améliorée grâce à ces connaissances, en précisant les parties prenantes qui seront touchées, et les capacités à renforcer. C'est en fonction de ces objectifs que la réussite du projet se mesurera. N'utilisez que le mode actif (pas de verbes en mode passif).

- Décrivez comment les objectifs du projet proposé traitent et touchent les questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion et leurs causes sous-jacentes.

Conception et méthodologie du projet (max. 500 mots)

- Décrivez les cadres théoriques ou conceptuels à utiliser.
- Décrivez la conception et les méthodes, le type d'analyse et la stratégie de gestion adaptative.
- Expliquez comment les considérations relatives à la sexospécificité, à l'équité et à l'inclusion seront intégrées dans tous les éléments de la conception et de la méthodologie du projet.

Stratégie de mobilisation des connaissances (max. 500 mots)

- Fournissez un aperçu de la façon dont les activités et les extrants du projet mobiliseront les utilisateurs potentiels des connaissances (dont les ministères de l'éducation) de manière régulière; des stratégies visant à s'assurer que les résultats de la recherche seront utilisés par les parties prenantes concernées; et des résultats potentiels du projet en matière d'élaboration des politiques et de renforcement des capacités.
- Indiquez comment les parties prenantes concernées dans les pays visés participeront à des partenariats justes et équitables au cours du projet.
- Expliquez comment le projet facilitera le partage des connaissances entre les pays.

Considérations relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion (max. 500 mots)

- Exposez la façon dont le projet aborde les thèmes de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion, la manière dont ceux-ci sont intégrés dans la conception et les méthodes de l'étude et l'analyse et les répercussions éventuelles.
- Discutez des répercussions probables de la résolution du problème sur différents groupes de la région, tels que les garçons et les filles, les minorités ethniques et linguistiques, les populations rurales, les personnes touchées par le VIH et le sida, les personnes handicapées et les difficultés d'apprentissage.

Capacités de l'équipe de projet (max. 1 000 mots)

- Décrivez les fonctions et l'expertise des membres de l'équipe en rapport avec le projet (recherche, mise à l'échelle, facilitation de l'apprentissage, sexospécificité, équité et inclusion, et mobilisation des connaissances).
- Donnez un bref aperçu des antécédents de l'organisation (ou du consortium) par rapport au rôle envisagé dans le cadre du projet.
- Indiquez la motivation de l'organisation (ou du consortium) à présenter une manifestation d'intérêt pour cet appel à manifestations d'intérêt et comment ce projet s'harmonise avec son mandat organisationnel.

Documents supplémentaires

En plus de la manifestation d'intérêt, les candidats sont tenus de soumettre :

1. Les coordonnées du candidat principal et des membres du partenariat, le cas échéant;
2. Le formulaire [Profil administratif d'une institution](#) à remplir par le candidat principal;
3. Un curriculum vitae abrégé du candidat principal ayant une expérience pertinente et des personnes-ressources clés des autres organisations dans le cas d'un partenariat (les curriculum vitae ne doivent pas dépasser deux pages).

En soumettant cette proposition, l'applicant confirme sa reconnaissance et acceptation [des Termes et Conditions](#) applicables à l'Accord de Subvention, qui font partie intégrale de l'application de financement. Le candidat accepte également de se conformer aux [Principes du CRDI en matière d'éthique de la recherche](#), à la [Politique de libre accès du CRDI](#) et à l'[Énoncé des principes des données ouvertes du CRDI](#) pour pouvoir poursuivre. Tout manquement à l'une ou l'autre des conditions énoncées peut amener le CRDI à considérer la demande comme nulle et non avenue.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les manifestations d'intérêt seront évaluées à l'aide des critères d'évaluation et de la pondération (pourcentages) indiqués ci-dessous.

Critères d'évaluation	%
<p><i>Pertinence et probabilité d'obtention d'un impact</i></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La manifestation d'intérêt répond aux défis politiques communs définis dans l'appel.<input type="checkbox"/> La manifestation d'intérêt porte sur les questions directrices de la subvention régionale.<input type="checkbox"/> La manifestation d'intérêt met l'accent sur l'analyse, la mise à l'essai et l'évaluation de la mise à l'échelle d'une innovation qui est bien justifiée, faisable et rentable dans le contexte des pays membres du PME sélectionnés.<input type="checkbox"/> La manifestation d'intérêt présente des stratégies convaincantes, y compris la participation des parties prenantes, des approches d'engagement politique et des liens avec les processus de planification de l'éducation, pour l'adoption des résultats des projets dans les pays membres du PME sélectionnés.	35
<p><i>Conception et méthodologie du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La manifestation d'intérêt présente une conception convaincante permettant d'obtenir des résultats pertinents et importants dans le cadre de la période de financement (maximale) de 31 mois.<input type="checkbox"/> Le projet dispose d'une méthodologie appropriée pour aborder les questions de recherche.<input type="checkbox"/> La méthodologie indique clairement comment la sexospécificité, l'équité et l'inclusion seront intégrées dans le projet.	20
<p><i>Considérations relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion</i></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La manifestation d'intérêt met en évidence le défi de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion et présente une stratégie convaincante pour relever ce défi.<input type="checkbox"/> L'égalité des genres, l'équité et l'inclusion sont prises en compte à toutes les étapes du projet, y compris la conception, les résultats escomptés, l'interprétation de données et les processus de mobilisation des connaissances.	15

<p><i>Capacités organisationnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le candidat possède une solide expérience pertinente qui convient à la tâche proposée. <input type="checkbox"/> L'équipe fait preuve de capacités dans les systèmes éducatifs, l'égalité des genres, les questions d'équité et d'inclusion et la recherche appliquée. <input type="checkbox"/> La manifestation d'intérêt explique comment l'équipe coordonnera son travail dans divers pays, assurera des partenariats justes et équitables et, dans le cas d'un consortium, les mécanismes de gouvernance et de coordination efficaces qui seront utilisés. 	30
<p><i>Total</i></p>	100

8. PROCESSUS DE SOUMISSION ET D'EXAMEN

Les manifestations d'intérêt doivent être présentées au plus tard le 2 septembre 2020 à 23 h 59 (HAE). Les manifestations d'intérêt reçues après la date butoir ne seront pas prises en considération. Toutes les demandes doivent être soumises, en anglais ou en français au moyen du [formulaire de demande en ligne](#).

Le processus d'examen comprendra les étapes suivantes :

1. Vérification des critères d'admissibilité et de l'exhaustivité de la manifestation d'intérêt : Le CRDI examinera toutes les manifestations d'intérêt soumises pour s'assurer qu'elles satisfont aux exigences d'admissibilité, ainsi que tous les documents nécessaires. Les manifestations d'intérêt incomplètes et celles ne satisfaisant pas aux exigences ne seront pas retenues.
2. Examen et classement des manifestations d'intérêt : Le CRDI examinera les manifestations d'intérêt admissibles en fonction des critères d'évaluation. Au moins deux administrateurs de programme du CRDI examineront chaque manifestation d'intérêt. Les manifestations d'intérêt seront classées en fonction de leur notation et des discussions subséquentes du CRDI.
3. Présélection des manifestations d'intérêt : En fonction de la notation et des discussions internes, le CRDI présélectionnera les manifestations d'intérêt de grande qualité et invitera leurs auteurs à soumettre une proposition.

9. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Un webinaire, offert en anglaise et en français, aura lieu le 30 juillet 2020 pour répondre aux questions sur cet appel à propositions. Les questions doivent être soumises à l'avance. La date limite de soumission des questions pour le webinaire est le 27 juillet 2020. **Lorsque vous soumettez votre question, veuillez-vous assurer d'inclure le nom de la région pour laquelle vous postulez dans la ligne d'objet de votre courriel.** Pour assister au webinaire, [veuillez vous inscrire \(https://forms.gle/uK1o2SRQVwdJoSkY9\)](https://forms.gle/uK1o2SRQVwdJoSkY9) avant 16 h HAE le 29 juillet 2020. Seules les personnes qui s'inscrivent auront accès à la plateforme du webinaire.

Les demandes de renseignements qui touchent tous les candidats seront affichées de manière anonyme sur le site Web de la FAQ. Les candidats sont donc fortement encouragés à consulter régulièrement ce site Web pour y trouver les mises à jour ayant trait au présent appel.

10. ÉCHÉANCIER DE L'APPEL

Activité	Date
Date de publication de l'appel à manifestations d'intérêt	15 juillet 2020
Webinaire	30 juillet 2020
Date butoir pour la présentation des manifestations d'intérêt	2 septembre 2020
Invitation à soumettre des propositions	30 septembre 2020
Soumission des propositions	30 novembre 2020
Sélection définitive	18 décembre 2020

11. GLOSSAIRE DES SUBVENTIONS RÉGIONALES

Aux fins du présent appel, la recherche, l'innovation, la mise à l'échelle et le bien public mondial sont définis comme suit :

La recherche pour le développement est un processus axé sur les problèmes et orienté vers l'action qui vise non seulement à produire de nouvelles connaissances et de nouvelles données probantes pertinentes, mais aussi à désigner de façon créative les utilisateurs pertinents des connaissances et à s'engager avec eux, en les faisant participer et en s'assurant que la recherche est facilement accessible pour les politiques, les pratiques et le développement technologique. La recherche pour le développement comprend souvent des mesures visant à renforcer la capacité des utilisateurs des connaissances.

L'innovation est un outil, une pratique, une politique, un programme, une méthodologie ou toute autre intervention qui peut être utilisé pour améliorer l'accès à l'éducation et à la qualité de l'éducation dans les pays en développement.

La **mise à l'échelle** est le processus d'amélioration de l'élargissement de la portée, de l'ampleur, de la qualité, de l'équité, ainsi que de la viabilité des changements, des avantages et des solutions que les innovations apportent aux systèmes éducatifs.

12. AUTRES CONSIDÉRATIONS

1. En tant que société d'État canadienne, le CRDI est assujéti à la [Loi sur l'accès à l'information](#) du Canada. Par conséquent, le CRDI traitera toutes les propositions reçues en réponse à cet appel à propositions de recherche conformément à ce que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information*, notamment en ce qui concerne l'obligation de communiquer les documents demandés par des membres du public.
2. En présentant une proposition en réponse au présent appel, le candidat consent à ce que les documents qu'il transmet soient divulgués au CRDI et aux examinateurs externes qui participent au processus d'examen et de sélection des propositions. Si la proposition est retenue aux fins de financement, le candidat consent à ce que son nom et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce portant sur les projets choisis. Les propositions non retenues seront détruites dans les 180 jours suivant la date butoir fixée pour la présentation des propositions. Les propositions jugées de grande qualité par le CEI, mais qui ne reçoivent pas de financement dans le cadre de cette ronde, seront retenues pendant un délai supplémentaire de 12 mois, selon les autorisations accordées aux candidats.
3. Les candidats doivent publier les résultats de la recherche dans le domaine public, conformément à la [politique de libre accès](#) du CRDI.
4. Le CRDI se réserve le droit, à sa seule discrétion et en tout temps, de retirer son appui à un projet ou à un bénéficiaire lorsque i) la mise en œuvre d'un projet ii) le suivi d'un projet, ou iii) l'accès à un projet n'est pas possible ou compromettrait la sécurité du personnel, des entrepreneurs ou des personnes affiliées au CRDI. De plus, lorsqu'il est déterminé qu'un projet ou la participation d'un établissement ou d'une personne violerait ou pourrait raisonnablement violer des lois, des sanctions ou d'autres obligations auxquelles le CRDI ou le candidat doit se conformer, le soutien au projet peut être refusé ou retiré.

13. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE PME ET LE CRDI

Le PME est un partenariat de diverses parties prenantes et une plateforme de financement visant à renforcer les systèmes éducatifs dans les pays en développement afin d'augmenter considérablement le nombre d'enfants qui fréquentent l'école et s'instruisent. Il aide les gouvernements des pays en développement à élaborer des plans de bonne qualité pour le secteur éducatif. De plus, le PME mobilise des fonds auprès de sources publiques et privées dans le monde entier, et encourage les partenaires de pays en développement à fournir un financement national suffisant pour l'éducation de base. Enfin, il permet aux pays en développement de relever les défis communs liés à l'éducation en apprenant les uns des autres, en renforçant les capacités techniques, et en accédant à la meilleure expertise technique.

Le CRDI est une société d'État canadienne qui travaille en collaboration avec des chercheurs de pays en développement afin que ceux-ci trouvent leurs propres solutions en vue de créer des sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères. Il y parvient en fournissant aux chercheurs de ces pays des ressources financières, des conseils et de la formation afin de les aider à trouver des solutions aux problèmes locaux; en promouvant l'échange de connaissances avec les décideurs, les chercheurs et les collectivités du monde entier; et en favorisant l'éclosion de nouveaux talents au moyen de bourses de recherche et de prix.

ANNEXE A

Liste des pays membres de la région Europe, Asie et Pacifique du KIX.

Afghanistan
Albanie
Bangladesh
Bhoutan
Cambodge
Géorgie
République kirghize
Laos
Maldives
Moldavie
Mongolie
Myanmar
Népal
Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Soudan
Tadjikistan
Timor-Leste
Ouzbékistan
Vietnam
Yémen